

O B J E T : Demande de garantie d'emprunt concernant la construction de 40 logements  
Type PLR à la MONTAGNE PK 8  
- Cession de terrain à la S H L M R

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Société d'Habitation à Loyer Modéré de la Réunion (SHLMR) a programmé pour l'année 1981 une opération de 40 PLR à la MONTAGNE PK 8.

L'emprunt qu'elle se propose de contracter s'élève à 7 900 000 Francs. C'est pourquoi elle demande la garantie de la Ville.

L'accord de cette garantie implique l'engagement par le Conseil Municipal pendant toute la durée de la période d'amortissement durant laquelle seront dus à la fois les intérêts et l'amortissement correspondant au prêt de 7 900 000 Francs; à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

Par ailleurs, cette opération se fera sur un terrain communal dénommé ex-terrain BAILLY " à la Montagne PK 8. Je vous propose de mettre ce terrain à la disposition de la SHLMR sous forme d'un bail emphytéotique de 44 ans avec un loyer de 180 000 Francs qu'elle s'acquittera en début de bail. Cette procédure est avantageuse à la Ville dans la mesure où elle garde la maîtrise du foncier.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs de vous prononcer sur :

- la garantie d'emprunt à accorder à la SHLMR et de m'autoriser à intervenir dans les contrats et conventions à venir concernant cette opération.
- la cession de terrain à la SHLMR et de m'autoriser à intervenir dans les taux à venir.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE - Est-ce que ce sera pour faire le même type de logements existant à la Montagne ?

LE MAIRE - Non ; il s'agira de logements de type HLM. Je vous dirais, au sujet de la première opération dont vous venez de parler, que, d'après les plans, les logements n'auraient pas dû être faits comme ils le sont actuellement. L'entreprise a rencontré des difficultés sur le terrain, et a considéré que c'était plus facile de disposer les logements en bande au lieu de faire un petit village comme c'était prévu au départ. Lorsque l'on a constaté la chose, c'était trop tard ; c'est pour cela que, lors d'une réunion, j'ai fait part de nos réclamations à l'architecte et à la SIDR.

M. J. AFFEJEE - Qui était l'architecte ?

LE MAIRE - Monsieur ROMNEY.

Mesdames et Messieurs, je mets le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*W. St. Denis le 31 mars 1981*

*P/le Préfet, le Maire*

*Signé : Michel Cullerand*

*Pour Copie Certifiée Conforme*

*P/le Préfet*

*Le chef de Bureau délégué*

*Jacques Lacoste*